

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)

FRPS



Publics

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP,...)

Pré-requis : les candidats doivent avoir suivi avec succès l'auto-formation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des bases en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- ▶ Consolider les connaissances sur les liens entre le travail, la santé et les risques psychosociaux dans son entreprise.
- ▶ Repérer des signes d'alerte des RPS pour contribuer à l'action de prévention.
- ▶ Contribuer à la décision de prévention des RPS dans son entreprise.

Contenu

- ▶ Rappel sur les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail
- ▶ Rappel sur les effets du travail sur la santé :
 - définition de la santé
 - définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance
 - description des effets des risques psychosociaux sur la santé
- ▶ Rappel sur les facteurs de risques psychosociaux : aspect multifactoriel et interaction
- ▶ Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire)
- ▶ Les applications en entreprise d'une prévention globale centrée sur le travail
- ▶ Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre
- ▶ L'identification des acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation
- ▶ L'information sur les modalités d'actions face aux alertes

Méthodes pédagogiques

- ▶ À partir d'échanges sur les pratiques des stagiaires, des apports théoriques seront apportés sur les RPS (définitions, modèles théoriques, effets santé, démarche prévention). Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants pour s'entraîner au repérage des facteurs de risque liés aux situations de travail. Les participants s'exerceront à identifier des indicateurs d'alertes et à appréhender les étapes de la démarche de prévention des RPS. Des guides d'étude seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Durée

3 jours
soit 21 heures

Dates

25 et 26 septembre et 23 octobre

Code

FRPS

Renseignements, inscriptions

Mme Viallefont 04 73 42 70 18

Fax 04 73 42 70 75

www.carsat-auvergne.fr